Enseignement de la Religion à l'Ecole publique

Au collège et au lycée



Mardi 29 mai 2018



Formation exceptionnelle réservée aux Profs De Religion de l'académie de Strasbourg

Trouver la clé pour faire passer d'un croire-savoir à un savoir croire

Programme et Informations pratiques au dos de cette feuille

Avec

MAURICE SACHOT

professeur émérite de l'Université Strasbourg Professeur de latin et de grec à la faculté de théologie catholique de Strasbourg, Maurice Sachot traduit et édite des textes grecs, en particulier les plus anciennes homélies chrétiennes. En 1990, il se tourne vers les sciences de l'éducation, toujours à l'université de Strasbourg. Il publie plusieurs livres sur l'enseignement du français et la pratique didactique, mais aussi sur les origines du christianisme et sur les modalités de son expansion.

Enseignement de la Religion à l'Ecole publique

Au collège et au lycée

L'enseignement républicain des religions

Programme

9h00 : Accueil

9h30 : Comment les latins inventent la notion de religion ?

(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)

10h20 : Comment le christianisme devient une religion ?

(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)

11h10 : Pause

11h40 : **Comment éviter l'ethnocentrisme ?** (30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)

12h30 : Pause méridienne

13h30 : Passer d'une certitude tenue pour objective à une conviction tenue pour subjective

(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)

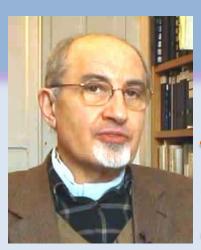
14h20 : Faire passer d'un croire-savoir à un savoir croire

(30 mn d'exposé suivie de 20 mn d'échange)

15h10 : Pause

15h30: Temps d'appropriation

16h20 : Conclusion 16h30 : Fin de la journée



Avec Maurice Sachot

Lieu de la formation

ESPÉ – 1 rue Froehlich – 67604 SÉLESTAT (parking par la rue du Sand – D21)

Un ordre de mission est expédié à chaque PDR pour cette formation organisée par le service en lien avec le rectorat.

Repas tiré du sac Le service prend en charge les boissons

www.ere-oca.com / contact@ere-oca.com

Service Diocésain de l'Enseignement de la Religion à l'Ecole
15, rue des Écrivains
67000 STRASBOURG

03 88 21 11 86

L'enseignement des religions à l'école publique est tiraillé entre deux autorités : l'autorité religieuse et l'autorité républicaine. En Alsace et en Moselle, statutairement, cet enseignement est confessionnel. Alors, peut-il être dispensé de façon laïque ? Pour aborder cette question, nous devons nous plonger dans le concept "d'instance instituante", qui permet de mieux saisir ce qu'est fondamentalement et une religion et une République laïque. Ce concept permet également de comprendre pourquoi elles sont antinomiques et pourquoi, aussi, il est possible et indispensable en République laïque d'installer le fait religieux dans les programmes scolaires. Une nécessité, si l'on estime que la finalité de l'éducation est non d'inculquer des certitudes aux enfants mais de les instruire, de manière qu'ils soient en mesure de devenir des adultes libres et responsables, capables de décider pour eux-mêmes et avec les autres ce qui est bien pour eux comme pour tous. Cette finalité devient possible, si l'on accepte de passer d'une certitude tenue pour objective à une conviction tenue pour subjective, autrement dit ne pas confondre vérité et opinion, et si l'on se donne comme objectif de faire passer d'un croire-savoir à un savoir croire.